

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 02 février 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

NOR : JUSF2604482A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Madame Agnès DESCHAMPS
Madame Marie-Claude CHOLLET
- Suppléants : Madame Béatrice FAVETTE
Monsieur Sylvain ALARY

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Monsieur Antoine PONSI
- Suppléants : Monsieur Thao La BACCAM

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Estelle KREISS
Monsieur Gilles BERRUER
- Suppléants : Madame Lison TAYOL
Monsieur Vito FORTUNATO

Article 2

L'arrêté du 27 novembre 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 02 février 2026

**La directrice territoriale de la PJJ des
Pyrénées-Orientales et de l'Aude**

Fatima DJEBAR

